

Profil de Poste : CPC Strasbourg 10

Circonscription : STRASBOURG 10

Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription

1. Définition du poste et des missions :

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription. Il fait partie intégrante de l'équipe de circonscription : la capacité à travailler en équipe est indispensable. Il met en œuvre le projet de circonscription, contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de la circonscription et ou de représentation de l'IEN. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il contribue à aider les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles. Il assure le suivi d'actions particulières dans leurs aspects réglementaires et pédagogiques.

Dans la circonscription, il élabore, sous la responsabilité de l'IEN, le plan annuel de formation de la circonscription. Il participe et/ou anime des groupes de travail (directeurs, liaisons intercycles, conseils école-collège). Il participe activement à l'organisation et à la conduite des animations pédagogiques et des actions de formation continue, en intégrant notamment la logique de formation par les compétences professionnelles et les dispositifs hybrides. Il reçoit la pleine responsabilité d'actions et de dossiers à instruire et dont il est amené à rendre compte à l'IEN. Il contribue au suivi du site internet de circonscription (actualisation des ressources et outils de formation. Il contribue à la formation départementale des enseignants, y compris la formation initiale dans le cadre des équipes plurielles mises en place par l'ESPE et contribue aux projets départementaux et académiques. Il peut seconder ou représenter l'Inspecteur dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

Il prend part à l'animation du réseau des directeurs d'écoles ; il se place en conseiller technique de ceux-ci : projet d'école, projets particuliers d'ordre pédagogique ou organisationnel, conseils et réponses à des questions techniques et pédagogiques, élaboration et mise en place d'outils de pilotage, ... Il peut être conduit à participer à des conseils de maîtres et à des évaluations d'école.

Dans les écoles, il assiste les équipes pédagogiques dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets d'école. Il les accompagne également dans la mise en place des programmes et l'élaboration des programmations ainsi que dans la mise en place des dispositifs en lien avec la loi de Refondation de l'école.

Il apporte son expertise aux équipes d'écoles dans la mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins spécifiques des élèves (différenciation, PPRE, APC, ...). Il peut prendre part aux équipes éducatives ou aux équipes de suivi de scolarisation comme représentant de l'IEN.

Il apporte son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tels le CAFIPEMF ou le CAPA-SH.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Outre le titre requis, le CAFIPEMF, sont recherchées :

- des compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles (et plus particulièrement les cycles 1 et 2),
- des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative, d'autonomie,
- des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- une aptitude à travailler en équipe (communication, organisation, analyse et disponibilité) et à utiliser des outils numériques.

3. Conditions de recrutement :

Entretien auprès d'une commission composée de l'inspecteur de la circonscription, d'un conseiller pédagogique et d'une tierce personne.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Circonscription de Strasbourg 10

Tél.: 03.69.20.93.47

ien.strasbourg10@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt-Noire

67083 Strasbourg cedex